



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE



Groupes spécialisés et permanents de Lettres et de Philosophie

Enseignement Humanités, littérature et philosophie

Recommandations conjointes des groupes Lettres et Philosophie de l'IGEN (Février 2019)

Destinataires : Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux de Lettres et de Philosophie – Professeurs de Lettres et de Philosophie.

Le programme de l'enseignement de spécialité « Humanités, littérature et philosophie » est publié au [Bulletin officiel](#) de l'éducation nationale (numéro spécial n°1 du 22 Janvier 2019).

1/ Dès la classe de première, cet enseignement est partagé à parts égales entre professeurs de Lettres et professeurs de Philosophie : les volumes horaires – 2h + 2h en classe de première et 3h + 3h en classe terminale – relèvent d'un cadrage national prévalant de manière systématique. La distribution des heures ne fait pas l'objet d'une négociation ou d'un ajustement local. Elle n'est pas une variable de gestion, mais une exigence proprement académique, liée à la lettre comme à l'esprit du programme. ¹

2/ L'enseignement « Humanités, littérature et philosophie » n'est pas un enseignement d'histoire de la culture ou d'histoire des idées. Dans son intention directrice, le programme associe l'exigence d'un enseignement disciplinaire authentique qui seul fonde une interdisciplinarité bien maîtrisée. Les professeurs de Lettres et de Philosophie travaillent sur des objets communs, construits, étudiés et réfléchis sous les perspectives théoriques et pédagogiques requises par leurs disciplines respectives.

3/ La coopération entre professeurs de Lettres et de Philosophie est requise. Dès la classe de première, puis en classe terminale, les professeurs se constituent en binômes. Leur coopération prend des formes souples et variées, adaptées aux projets et aux souhaits de chacun, et permettant de placer les deux parcours disciplinaires en bonne cohérence – dans le respect des spécificités intellectuelles et didactiques des disciplines.

¹ Outre le texte même du programme, les recteurs et les chefs d'établissement ont tous reçu des consignes précises sur ce point, de la part de la Direction générale de l'enseignement scolaire.

4/ Les professeurs prennent en charge la partie de l'enseignement qui leur revient en tenant compte des éléments suivants :

a/ l'enseignement requiert une appropriation problématique et conceptuelle, ainsi qu'un cheminement d'ensemble dont le professeur prend la pleine et entière responsabilité intellectuelle ;

b/ les entrées et les thèmes énoncés sont ouverts jusque dans l'orientation diachronique dont le programme rappelle qu'elle permet des allers et des retours entre l'époque contemporaine et la période de référence ; ils ne correspondent pas à des contenus de savoir spécialisés et à une progression déterminée à l'avance, mais restent ouverts à des approches libres et généralistes ;

c/ la bibliographie jointe au programme est seulement indicative, elle n'est nullement prescriptive : le choix des textes et des œuvres étudiés revient au professeur ; il fait l'objet d'une concertation avec le professeur en charge de l'autre discipline, sans que les entrées notionnelles n'écrasent les œuvres choisies par l'un et l'autre.

5/ L'enseignement « Humanités, littérature et philosophie » implique un travail de lecture et d'interprétation des textes et des œuvres. Comme y invite l'énoncé du programme, le terme d' « œuvre » peut être élargi aux œuvres d'art, lorsque le professeur le juge pertinent. La découverte et la fréquentation des textes et des œuvres s'intègrent dans le cheminement même du cours.

6/ La coopération entre professeurs de Lettres et professeurs de Philosophie est notamment requise pour l'explication et l'apprentissage des exercices liés à cet enseignement.

En classe de première comme en classe terminale, l'épreuve du baccalauréat est systématiquement adossée à un texte et comporte – selon la nature du texte, qui ne relève pas nécessairement de ce qu'on a coutume d'appeler la « littérature d'idées » – une question de commentaire littéraire jointe à une question d'essai philosophique, ou une question de commentaire philosophique jointe à une question d'essai littéraire.

Il n'y a pas de double correction, mais il y a correction partagée : l'évaluation et la notation sont le fait, pour la partie littéraire de l'exercice, d'un professeur de Lettres ; pour la partie philosophique de l'exercice, d'un professeur de Philosophie.

7/ L'apprentissage de l'interprétation et de la réflexion réunit les deux disciplines, selon des démarches qui peuvent être différentes. Les exercices qui en résultent (écrit de commentaire ou essai) constituent des nouveautés par leur format : celui-ci conduit à préférer la pertinence et la clarté plutôt que des apprentissages techniques visant la seule organisation formelle (voire formaliste) du propos. L'engagement de l'élève dans une démarche de réflexion et d'appropriation des œuvres comme des idées constitue l'ambition majeure de l'enseignement.

En classe, une part significative du travail concerne l'oral – cela en perspective du « grand entretien » lors des épreuves finales du baccalauréat, en classe terminale.